



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



Direction Jeunesse et Sports  
Service de la Jeunesse

**SEJOURS SPORTIFS EDUCATIFS ET CULTURELS**  
**FICHE DE PRE-INSCRIPTION**  
**SEJOURS SPORT AVENTURE - ETE 2018**

**1 – COLLEGE :**

Nom du collège : ..... Ville : ..... Référent : .....

**2 – ELEVE**

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e)le : .....

Classe : ..... Sexe :  M  F Adresse : .....

..... Ville : ..... Code postal : .....

Tél famille : ..... Portable 1 : ..... Portable 2 : .....

Mail.....

Etes-vous bénéficiaire de :  Bourse  Allocation de Rentrée Scolaire (versée par la CAF)  Aucune de ces aides

Si l'enfant ne sait pas nager, merci de cocher cette case :  ne sait pas nager

**3- CHOIX DE LA PERIODE :**

JUILLET : DU 7 AU 29/07  AOUT : DU 30/07 AU 26/08  INDIFFERENT

**4- COÛT DU SEJOUR : 70€ (bénéficiaire de bourse ou de l'allocation de rentrée scolaire : il conviendra de fournir le justificatif dans le dossier d'inscription définitive qui vous sera donné ultérieurement), ou 90€ (non bénéficiaire d'aides)**

**5- OBSERVATIONS (organisation familiale particulière) / SOUHAITS :**

- Période(s) disponible(s) : .....
- Partir avec 3 amis(es) au choix maximum : tous les enfants souhaitant partir ensemble, doivent remplir une fiche de pré-inscription individuelle auprès de leur référent, faire la même demande d'amis(es) et les mêmes choix d'activités.  
OUI  NON

Si oui, préciser les noms : .....

- Autres observations : .....

**6 – INFORMATIONS IMPORTANTES**

- Les séjours d'été durent 7 jours.
- Les activités proposées sont diverses (sports nautiques, sports de montagne etc..)
- Certains séjours proposent des **animations linguistiques (1<sup>er</sup> quinzaine d'août)** ou du **secourisme PSC1 (premiers secours : du 8 au 14/07), dans la limite des places disponibles**  
Si vous êtes intéressés cochez la case ci-contre :  animation linguistique  secourisme PSC1  
**(ces options ne valent pas attribution)**

- **LES SEJOURS SERONT ATTRIBUES EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES ET POUR UNE INSCRIPTION PAR AN**
  - **TOUT DESISTEMENT D'UN ELEVE (SAUF RAISON MEDICALE), LE FAIT RENONCER A TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION POUR UNE AUTRE PERIODE DE L'ANNEE ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE**
- DOCUMENT A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU REFERENT DES SEJOURS DU COLLEGE**

Fait à ..... le..... Signature des parents ou du responsable légal

# Fiche Explicative

## 1. Que sont les « Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels »

Ce dispositif s'adresse à tous les collégiens du département. Il offre la possibilité aux enfants qui entrent dans les critères de prise en charge, de partir en séjour durant les périodes de vacances scolaires (hiver, printemps et été) et de pratiquer du sport, des activités éducatives et culturelles. Ces séjours sont assurés par des structures partenaires du Département. Un nombre limité de places est attribué à chaque établissement scolaire et certains séjours peuvent accueillir des enfants en situation de handicap.

## 2. Critères de prise en charge

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels s'adressent aux collégiens :

- Non dispensés d'Education Physique et Sportive
- N'ayant pas l'opportunité de partir en vacances ou rencontrant une difficulté particulière pendant l'année
- Respectueux des règles de vie en collectivité

**Le choix des collégiens retenus pour les séjours se fera uniquement sur validation de la demande par le référent de chaque établissement scolaire.**

## 3. Encadrement

- Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels sont assurés par des structures qualifiées et agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le Département impose également à chaque structure partenaire un encadrement renforcé d'un animateur pour 8 collégiens
- Toutes les activités sportives sont dispensées par des professionnels diplômés d'Etat dans la discipline proposée

## 4. Visites sur sites

Des visites régulières sont effectuées par le service de la Jeunesse afin de s'assurer du bon déroulement du séjour.

## 5. Lieux

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur des sites géographiques très variés et en adéquation avec les activités qui y seront proposées (Hautes-Alpes, Savoie, Ardèche, Var, Bouches-du-Rhône, Tarn, Hérault, Corse, Auvergne, Gard, Pyrénées Orientales et Atlantiques...).

## 6. Activités

- Hiver : ski
- Printemps : Sport Aventure (dominante montagne : VTT, randonnée, sports d'eaux vives... ou mer : voile, plongée...), surf des mers, voile, plongée, équitation, foot avec arbitrage, foot féminin, métiers de l'animation.
- Été : Sport Aventure (dominante montagne : VTT, randonnée, sports d'eaux vives... ou mer : voile, plongée,...)

## 7. Périodes

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur une durée de 7 jours, durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

## 8. Modalités d'inscription

Si votre enfant est sélectionné, la présente fiche de pré-inscription sera suivie d'un dossier complet, qui sera envoyé par la structure organisatrice, au référent du collège. Le référent remettra ce dossier à votre enfant.

Le dossier comprend :

- Une fiche sanitaire de liaison
- Des informations sur le déroulement précis du séjour (dates, lieu, horaires de convocation, activités proposées...)
- La charte citoyenne, à signer par les parents et l'enfant

## 9. Tarifs

Le Département prend en charge la quasi-totalité du coût du séjour.

**70€ ou 90€, en fonction des ressources, restent à la charge des familles.**

Possibilité de régler une partie du montant avec la carte L'Attitude Provence (20 € maximum sur le porte-monnaie pratique optionnelle)